

des artistes. Pour Aly Bathily, les organismes de gestion collective doivent désormais mutualiser leurs efforts, leurs répertoires et leurs pratiques afin d'apporter des réponses communes à des problématiques qui sont devenues transversales. La coopération régionale apparaît dès lors comme un levier pour améliorer l'identification des œuvres, la circulation de l'information, la perception et la répartition des droits, mais aussi pour mieux prendre en compte l'exploitation des œuvres sur les plateformes numériques.

Dans cette perspective, le Directeur général de la SODAV a évoqué la mise en place d'un projet d'accord de réciprocité communautaire entre différents organismes de la région. Une démarche qui devrait permettre de faciliter la gestion des droits des ayants droit lorsque leurs œuvres sont exploitées au-delà des frontières nationales. Cette volonté de rapprochement doit cependant tenir compte des réalités propres à chaque pays. Aly Bathily a insisté sur la nécessité de conserver « des espaces de flexibilité » permettant aux États et aux organismes concernés de prendre cela en considération.

Au-delà de la signature de la convention, la mission malienne avait surtout pour objectif de favoriser un échange d'expériences. Pour Aly Bathily, il ne s'agit pas seulement pour un organisme de venir apprendre auprès d'un autre. Chaque délégation apporte également son expérience et son regard extérieur. « Le regard extérieur parfois peut vous dire certaines de vos faiblesses qui vous ont échappé par habitude », a relevé le Directeur général de la SODAV.

Il estime que ces échanges permettent aux organismes de mesurer la pertinence de leurs pratiques et, au besoin, de les réorienter. Cette démarche devrait ainsi contribuer à améliorer les mécanismes de gouvernance, les méthodes de travail et les réponses apportées aux ayants droit.

VERS UNE COOPÉRATION SOUS-REGIONALE RENFORCÉE

La signature d'accord avec le BUMID intervient dans un contexte où la SODAV multiplie les initiatives de coopération avec ses homologues africains. Après la Côte d'Ivoire, le rapprochement avec le Mali traduit une volonté d'élargir progressivement le réseau de coopération et de réciprocité entre les organismes de gestion collective de la région.

LAMINE DIEDHIOU

EN CONCERT A DAKAR, CE SAMEDI 3 OCTOBRE

L'artiste Kaby en quête de fonds pour rénover la maternité de Sindian

Ce samedi 3 octobre, au stade des Parcelles Assainies, l'artiste-musicien Kaby King Casa organise un grand concert pour une cause noble. Les retombées de ce spectacle vont servir à rénover la maternité de son village natal, Sindian, dans la région de Ziguinchor, en Casamance.

Kaby King Casa a commencé sa carrière entre 2016 et 2017, en Casamance où il est établi. La plupart de ses spectacles se déroulent entre la Casamance et la Gambie. Pour une plus large visibilité, ce 3 octobre, le choix s'est porté sur Dakar, au niveau du

stade municipal des Parcelles Assainies.

Actuellement, Kaby est une des têtes d'affiche de la région naturelle de la Casamance. L'artiste cumule aujourd'hui 93 millions de Stream sur les plateformes numériques. « Il a 93 millions de vues sur toutes ses plateformes cumulées. Vous voyez donc l'impact. Aujourd'hui, c'est vraiment quelqu'un qui suscite un espoir. Au-delà d'un simple concert festif, ce show, c'est pour faire appel à une discrimination positive pour la Casamance. C'est pour parler de relance économique durable et d'un plan économique pour cette

région et faire appel aux investisseurs, à l'image de Sadio Mané qui vient de lancer un grand projet dans sa ville natale à Bambali », a indiqué l'artiste Simon, coordinateur de ce concert, lors d'un point de presse organisé avant-hier, mardi 29 septembre, en prélude de cette activité. Ce concert constitue pour le jeune musicien Kaby King Casa un moment fort pour lancer un message sur la situation des populations de certaines zones de la Casamance qui se sentent laissées à elles-mêmes. « A Sindian mon village natal, les gens éprouvent d'énormes difficultés pour se soi-

igner à cause d'un manque criant d'infrastructures sanitaires. La maternité est en état de délabrement très avancé. Du coup, les femmes enceintes traversent des kilomètres pour accoucher. Aujourd'hui, en tant que jeune porteur de voix, natif de cette zone, je veux apporter ma participation au développement de Sindian. A travers les fonds collectés lors de ce concert, nous comptons rénover et équiper la maternité », explique-t-il. Il a également saisi cette occasion pour inviter l'Etat à faire de la réhabilitation du pont Emile Badiane une priorité.

NDEYE AMINATA CISSE

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi



MINISTÈRE DE L'URBANISME, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES,
ET DE L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES



PROJET DE GESTION DES EAUX PLUVIALES ET D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE II (PROGEP II)

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

N°04/26/PROGEP II/ADM

Sélection d'un Architecte pour l'élaboration des études architecturales et techniques des PIC de deuxième génération (Centre polyvalent de Keur Massar Sud, poste de santé de El Hadj Pathé, espace jeune de U3 KMS, Ecole U2 KMN)

- Depuis octobre 2024, le Sénégal met en œuvre un nouveau référentiel des politiques publiques dénommée Agenda National de Transformation (ANT) « Vision Sénégal 2050 », qui porte l'ambition d'un Sénégal souverain, juste et prospère. L'opérationnalisation de cette vision de long terme s'appuie sur la Stratégie Nationale de Développement (SND 2025-2029) qui en constitue la déclinaison opérationnelle à moyen terme ainsi que sur la Lettre de Politique Sectorielle de Développement (LPSD 2025-2029) du ministère de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des Territoires (MUCTAT). La seconde phase du Projet de Gestion des Eaux pluviales et d'adaptation au changement climatique (PROGEP 2) est un projet de développement urbain avec l'appui de la Banque mondiale et du Fonds nordique de Développement (FND) qui s'inscrit dans la continuité des efforts de lutte contre les inondations, initiés ces dernières années par le Gouvernement du Sénégal, et qui a pour objectif de réduire les risques d'inondation dans les zones périurbaines de Dakar. Il permet également d'améliorer la capacité de planification et de mise en œuvre de pratiques de gestion de villes durables, notamment la résilience aux changements climatiques, dans les zones urbaines sélectionnées.
- L'objectif général de la mission est d'assurer, pour le compte de l'ADM, la conception architecturale et technique des Projets d'investissements communautaires identifiés dans les bassins versants de Mbeubeuss et de Mbao, dans le respect des normes de qualité, de coût, de délai, d'accessibilité, de sécurité, d'hygiène et de durabilité. Il s'agit de :
 - la construction d'une salle polyvalente dans la commune Jaxaay dans le département de Keur Massar ;
 - la réhabilitation et l'extension du Poste de santé de Aladji Pathé selon le diagnostic fait ;
 - la construction d'un Espace jeune à l'unité 3 des Parcelles assainies de Keur Massar sud avec bibliothèque, espace multimédia ;
 - la réhabilitation ou construction de l'école à U2 parcelles assainies KMN
 - les aménagements sportifs et paysagers aux différents établissements à réaliser y compris le CEM et l'école primaire de l'unité 6 à KMS
- C'est dans ce contexte que l'ADM compte recruter un consultant en vue de sélectionner un Architecte pour l'élaboration des études architecturales et techniques des PIC de deuxième génération (Centre polyvalent de Keur Massar Sud, poste de santé de El Hadj Pathé, espace jeune de U3 KMS, Ecole U2 KMN).
- Le délai de la mission est estimé à 3 mois, le volume globale des prestations est estimé à environ 3 hommes x mois, un Ordre de service de démarrage sera remis au consultant.
- La mission sera conduite par un consultant individuel ayant le profil suivant :
 - Le consultant recherché devra être un architecte agréé ou autorisé à exercer au Sénégal.
 - Il devra justifier :
 - d'une expérience générale d'au moins 15 ans dans les études et la maîtrise d'œuvre de bâtiments publics ou communautaires ;
 - d'au moins 3 références similaires au cours des dix dernières années dans la conception de centre polyvalent, d'espace jeune ou d'établissement scolaire ;
 - d'au moins 2 références similaires dans la conception de poste ou centre de santé ;
 - d'au moins 2 références similaires dans la conception ou de réalisation d'aménagement urbain
- Le consultant sera sélectionné suivant la méthode de Sélection de Consultants Individuels conformément au Nouveau Cadre de Passation de Marchés de la Banque défini dans le Règlement de Passation de Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le financement de Projets d'investissements (FPI) en date du 1er juillet 2016, révisée en Novembre 2017, Aout 2018, 2020, 2023 et septembre 2025 de la Banque Mondiale. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes :
 - de 8 h 00 à 13 h 00 le matin ;
 - et de 14 h 00 à 17 h 00 l'après-midi
 Les manifestations d'intérêt écrites, doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier, par facsimile ou par courrier électronique au plus tard le vendredi 16 octobre 2026 à 12 heures 00m.

NB : les Tdars sont téléchargeable dans le site de l'ADM : www.adm.sn

Agence de Développement Municipal
Bureau du Spécialiste en Passation des Marchés
N° 5, avenue Carde, Immeuble Carde Rénovation, 3ème étage
Fax : (221) 33 842 25 76
Adresse électronique : contact@adm.gouv.sn
Page web : www.adm.sn